



SOUS-SOL 1:50

MATERIAUX	
EGOUT:	<ul style="list-style-type: none"> 2 chéneaux eaux de pluie 20.000 + 1 chéneau eaux de pluie 10.000 de rétention, trop plein vers égout 28 modules d'filtration NF.F.L.O. capacité 35m³
REMARQUE 1:	<p>Avant le début des travaux, l'entrepreneur fournira à l'architecte le plan de pose des hourdis, calculé par la société productrice. Le plan de pose des hourdis étant recommandé par les fabricants, son absence engage uniquement la responsabilité de l'entrepreneur si elle n'a pas fourni ces documents à temps.</p>
MACONNERIE:	<ul style="list-style-type: none"> élévation en murs mi-cave: parement extérieur en briques de parement ton rouge-brun (déjà existant à soumettre par le MO à l'Administration communale) + eaux ventilées 30cm + isolation d'isolant thermique (THERMOLITE) de 10cm + blocs d'angle. Liaison par cordons en maçonnerie à soumettre par le MO à l'Administration communale + isolation d'isolant thermique (THERMOLITE) de 10cm + blocs d'angle. plancher sur sous-sol: revêtement sur chape lègrement armée (TRELLEB GALVA 50/50/2) 8cm + PUR 10cm + hourdis en béton + TREMEL (EX 20cm) + dalle BA ép. 12cm + préfabriqué ép. 6cm plancher sur étage: revêtement sur chape lègrement armée (TRELLEB GALVA 50/50/2) 5cm + préfabriqué ép. 6cm + hourdis PUR 30cm blocs d'assises YTONC en parpaings de béton en blocs extérieurs et intérieurs au rez de chaussée + pourtour des toitures plates + protection de l'assise de la toiture inclinée. magasins extérieurs enterrés (caves et VV) en blocs de béton lours ép. 20 et 35cm ou stepac 30cm + cimentage + goudronnage + FALSTON sur murs caves. seuils et linteaux de portes, fenêtres, portes-fenêtres = murs d'acrotère toiture plate en pierre bleue du Hainaut finition meulée aménagement en pierre de taille.
REMARQUE 2:	<p>Avant le début des travaux, l'entrepreneur fournira à l'architecte le plan de pose des charpentes comprenant toutes les réactions d'appuis. L'étude des charpentes est réalisée par la firme productrice qui en prend la responsabilité.</p>
TOTITURE:	<p>Toiture pente 37°:</p> <ul style="list-style-type: none"> Couverture tuiles non antracite bâche + cordons bâches en sous-traité sous-toiture type "DORREN detta vitax" charpente en bois traité <p>Toiture plate sur parking: terrasse:</p> <ul style="list-style-type: none"> isolation dalle de béton KNAUF Ecco NATURDOLL 65 ép. 24cm + pare vapeur INTELLO Plus + colas + TESCOON VANA VARIO KERI étanchéité à froid "MAUPEX" bâton de pente + hourdis ECHO revêtement terrasse en Balau ou lambourdes (vis apparentes) ou dalles sur plots revêtement toiture végétale <p>Zingiber:</p> <ul style="list-style-type: none"> zinc 14 pour solles et descentes pluviales gouttières en zinc type Mopac planches de type et planches de rive recouvertes de zinc ton idem tôles
REMARQUE 3:	<p>Avant le début des travaux, l'entrepreneur fournira à l'architecte le plan de pose des charpentes comprenant toutes les réactions d'appuis. L'étude des charpentes est réalisée par la firme productrice qui en prend la responsabilité.</p>
MUR. ETC.:	<ul style="list-style-type: none"> menuiserie: châssis en PVC ton beige extériorisé int étanchéité des châssis: assurée par joint comprimé dans la battée + cordon de pourtour de tous les châssis en silicone portes de garage ton gris
DIVERS:	<ul style="list-style-type: none"> ventilation type double flux chauffage par circulation murale gaz, chéneaux gaz préparé enterrée révêtement des abords: voir plans
REMARQUE 4:	<p>REMARQUES: à charge de l'entrepreneur maçon ou de l'entreprise générale de construction</p> <ul style="list-style-type: none"> Vérification ou calcul des sections des poutrelles et cornières métalliques par ingénieur. Calcul des poteaux, poteaux, assises, dalles, hourdis, en béton armé par ingénieur. Vérification générale de stabilité (à l'exception de l'étude des radiers en BA à charge de MO) est à charge de l'entrepreneur ou de l'entreprise générale de construction. Les raccordements EAU, ELECTRICITE, GAZ... sont à confirmer par les organismes compétents après l'obtention du permis Le raccordement aux EGOUTS est à confirmer par l'Administration communale



AUTEUR DU PROJET										
PROVINCE	LIEGE									
COMMUNE	CRISNEE									
DOSSIER	CONSTRUCTION DE 2 IMMEUBLES A APPARTEMENTS (14+11) BLOC 1									
MATRE D'OUVRAGE (M.O.)	C.M.E. CONSTRUCT (HANSJUL Marc, HANSJUL Emmanuelle, THOMON Christophe) Rue Léon Gêrle, 18 4317 VIEAMME (019/56.61.77)									
CHANTIER	Grand Route, 19 (gare du n°100), 4 4367 CRISNEE									
CADASTRE	SECTION, Secteur 3, n°19									
ARCHITECTES	BOURGIGNON Guy LINDKENS Sébastien DECOURTY Delphine									
PLANS	SOUS-SOL									
FAÇADES										
LEGENDES MATERIAUX	<table border="0"> <tr> <td>MACONNERIES DISTANTES</td> <td>NETON</td> <td>YTONC</td> </tr> <tr> <td>MACONNERIES SEMBLER</td> <td>MACONNERIES BLOCS</td> <td>ISOLATION THERMIQUE</td> </tr> <tr> <td>REMAILLAS</td> <td>MACONNERIE EN BRIQUES</td> <td>ISOLATION ACOUSTIQUE</td> </tr> </table>	MACONNERIES DISTANTES	NETON	YTONC	MACONNERIES SEMBLER	MACONNERIES BLOCS	ISOLATION THERMIQUE	REMAILLAS	MACONNERIE EN BRIQUES	ISOLATION ACOUSTIQUE
MACONNERIES DISTANTES	NETON	YTONC								
MACONNERIES SEMBLER	MACONNERIES BLOCS	ISOLATION THERMIQUE								
REMAILLAS	MACONNERIE EN BRIQUES	ISOLATION ACOUSTIQUE								
REMARQUE PROJET	<p>Avr. préalable du Collège Communal du 15/09/2017 (ref. ASP-2017-28 CME CONSTRUCT)</p> <p>Avr. préalable du Collège Communal du 14/12/2018 (ref. ASP-2017-28 CME CONSTRUCT)</p> <p>Vote RLE-90 LIEGE ZONE 2 le 26/10/2018 (Mr Leonard et Mr Van Rosbroeck)</p>									
STATUT DU PROJET	EXECUTION									
FEUILLE(S)										
DATE	25-04-24									
CM	17									
ET	27									

AUTEUR DU PROJET										
PROVINCE	LIEGE									
COMMUNE	CRISNEE									
DOSSIER	CONSTRUCTION DE 2 IMMEUBLES A APPARTEMENTS (14+11) BLOC 1									
MATRE D'OUVRAGE (M.O.)	C.M.E. CONSTRUCT (HANSJUL Marc, HANSJUL Emmanuelle, THOMON Christophe) Rue Léon Gêrle, 18 4317 VIEAMME (019/56.61.77)									
CHANTIER	Grand Route, 19 (gare du n°100), 4 4367 CRISNEE									
CADASTRE	SECTION, Secteur 3, n°19									
ARCHITECTES	BOURGIGNON Guy LINDKENS Sébastien DECOURTY Delphine									
PLANS	SOUS-SOL									
FAÇADES										
LEGENDES MATERIAUX	<table border="0"> <tr> <td>MACONNERIES DISTANTES</td> <td>NETON</td> <td>YTONC</td> </tr> <tr> <td>MACONNERIES SEMBLER</td> <td>MACONNERIES BLOCS</td> <td>ISOLATION THERMIQUE</td> </tr> <tr> <td>REMAILLAS</td> <td>MACONNERIE EN BRIQUES</td> <td>ISOLATION ACOUSTIQUE</td> </tr> </table>	MACONNERIES DISTANTES	NETON	YTONC	MACONNERIES SEMBLER	MACONNERIES BLOCS	ISOLATION THERMIQUE	REMAILLAS	MACONNERIE EN BRIQUES	ISOLATION ACOUSTIQUE
MACONNERIES DISTANTES	NETON	YTONC								
MACONNERIES SEMBLER	MACONNERIES BLOCS	ISOLATION THERMIQUE								
REMAILLAS	MACONNERIE EN BRIQUES	ISOLATION ACOUSTIQUE								
REMARQUE PROJET	<p>Avr. préalable du Collège Communal du 15/09/2017 (ref. ASP-2017-28 CME CONSTRUCT)</p> <p>Avr. préalable du Collège Communal du 14/12/2018 (ref. ASP-2017-28 CME CONSTRUCT)</p> <p>Vote RLE-90 LIEGE ZONE 2 le 26/10/2018 (Mr Leonard et Mr Van Rosbroeck)</p>									
STATUT DU PROJET	EXECUTION									
FEUILLE(S)										
DATE	25-04-24									
CM	17									
ET	27									